FGTE CHEMINOTS

Monsieur Alain Krakovicth
Directeur de TGV-Intercités
1 rue Camille Moke
93200 Saint Denis

Saint Denis, le 10 Mars 2026

Objet : Demande de Concertation Immédiate « Guides TGV Inouï »
Référence : DCI 05 2026 SLT

Monsieur le Directeur,

Depuis des mois, les discussions entre les organisations syndicales et la Direction de la SA Voyageurs se concentrent autour de problématiques liées à l'organisation et aux conditions de travail, aux conditions d'exercice des métiers, à la détection et au traitement des risques psychosociaux.

La CFDT Cheminots est impliquée sur l'ensemble de ces sujets qui impactent durement les agents de la relation clients, à bord, sur les quais et en gares.
Alors même que les discussions « patinent » et que la conflictualité augmente, la CFDT a pris connaissance du guide de « l'élégance TGV Inouï », des « 10 bonnes pratiques clients TGV Inouï » et de « la charte relationnelle TGV19200 ».

A la lecture de ces différents supports, nous estimons qu'ils sont parfaitement inappropriés au contexte, infantilisants et discriminatoires. C'est pourquoi, conformément à l'article 4-2 du titre II du RH 0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la CFDT décide d'engager une démarche de concertation immédiate et vous demande :

- Le retrait immédiat du guide « de l'élégance TGV Inouï »
- Une concertation autour des deux autres supports sus cités, avec les organisations syndicales et les Directeurs métiers Sol et Bord
- Le déclenchement de la clause de revoyure négociée lors de l'audience SLT 01 2026 traitant de la tenue des agents du sol et du bord

Monsieur le Directeur, pour la CFDT Cheminots, les seuls sujets à la fois urgents et prioritaires sont ceux qui permettront de répondre aux légitimes revendications des agents de la relation clients, à commencer par leurs conditions de vie et de travail.
Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer Monsieur le Directeur nos respectueuses salutations.

Pour la CFDT Cheminots
Sabine Le Toquin
Secrétaire Nationale

